

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°02-2022-066

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités / Service accompagnement des publics vulnérables

02-2022-11-28-00006 - Arrêté n°2022-135 portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du c) de l'article L.313-3 du Code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L.312-8 et D.312-204 de même code (3 pages)

Page 3

Sous-préfecture de Château-Thierry / Pôle sécurité et gestion des collectivités territoriales

02-2022-11-30-00001 - Arrêté n°2022-166 portant modification des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Château-Thierry (2 pages)

Page 7

Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités

02-2022-11-28-00006

Arrêté n°2022-135 portant programmation des
évaluations de la qualité des établissements et
services sociaux et médico-sociaux relevant du c)
de l'article L.313-3 du Code de l'action sociale et
des familles pour les années 2023 à 2027,
conformément aux articles L.312-8 et D.312-204
de même code

ARRÊTÉ N° 2022-135

Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du c) de l'article L.313-3 du Code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L.312-8 et D.312-204 du même code

Le Préfet de l'Aisne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-1, L.312-8 et D.312-204 ;
VU le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
VU le décret du Président de la République du 1^{er} février 2021, portant nomination de Monsieur Alain NGOUOTO, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, sous-préfet de Laon ;
VU le décret du Président de la République du 26 mai 2021 portant nomination de Monsieur Thomas CAMPEAUX, en qualité de préfet de l'Aisne ;
VU l'arrêté du Premier Ministre et du Ministre de l'intérieur en date du 22 mars 2021 portant nomination de Monsieur Bertrand VANDEMOORTELE en qualité de Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne ;
SUR proposition du Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - La programmation pluriannuelle, prévue à l'article D.312-204 du code de l'action sociale et des familles, des échéances prévisionnelles de transmission, à l'autorité en charge de leur autorisation, des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au c) de l'article L.313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 - Conformément à l'article 2 du décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1^{er} porte sur la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027.

Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Aisne.

ARTICLE 4 : - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable dans le même délai.

Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours administratif.

ARTICLE 5 : Le préfet de l'Aisne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 28 NOV. 2022

Le préfet

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Alain NGOUOTO

Annexe

relative à la programmation du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux autorisés par le préfet de l'Aisne

| Année de transmission du rapport | Echéance trimestrielle de transmission du rapport | Organisme gestionnaire | | ESMS ou ESSMS concernée | |
|----------------------------------|---|--|---------------------|---|------------------------|
| | | Organisme gestionnaire Raison sociale | N° FINESS Juridique | Raison sociale (nom de la structure) | N° FINESS géographique |
| 2023 | 3 ^{ème} trimestre | AED | 02 0007 035 | Accomplir ensemble un devenir | 02 0016 143 |
| | 3 ^{ème} trimestre | ADSEA | 02 0000 931 | Association départementale de suvegarde de l'enfance et de l'adulte SMJPM | 02 001 613 5 |
| | 3 ^{ème} trimestre | ADSEA | 02 0000 931 | Association départementale de suvegarde de l'enfance et de l'adulte SDDP | 02 000 386 9 |
| | 4 ^{ème} trimestre | UDAF de l'AISNE | 02 0000 931 | Union départementale des associations familiales de l'Aisne SMJPM | 02 001 616 8 |
| 2024 | 1 ^{er} trimestre | ATA | 02 0015 798 | Association tutélaire de l'Aisne | 02 001 580 6 |
| | 4 ^{ème} trimestre | Accueil et Promotion | 02 000 526 0 | CHRS Résidence du Bailly - CHAUNY | 02 000 456 0 |
| | 4 ^{ème} trimestre | Accueil et Promotion | 02 000 526 0 | CHRS Le bon accueil - HIRSON | 02 001 445 2 |
| | 4 ^{ème} trimestre | Accueil et Promotion | 02 000 526 0 | CHRS Le bois du Charron - LAON | 02 000 390 1 |
| | 4 ^{ème} trimestre | Accueil et Promotion | 02 000 526 0 | CHRS Dufour-Denelle - SAINT-QUENTIN | 02 001 470 0 |
| | 4 ^{ème} trimestre | Accueil et Promotion | 02 000 526 0 | CPH de SOISSONNE | / |
| | 4 ^{ème} trimestre | COALLIA | 75 082 584 6 | CHRS l'Espérance - ESSOMES/MARNE | 02 000 404 0 |
| | 4 ^{ème} trimestre | COALLIA | 75 082 584 6 | CHRS Horizons - LAON | 02 001 469 2 |
| | 4 ^{ème} trimestre | COALLIA | 75 082 584 6 | CPH d'ANIZY-LE-GRAND | 02 001 836 2 |
| 2025 | 2 ^{ème} trimestre | Accueil et Promotion | 02 000 526 0 | FJT CHAUNY | 02 000 439 6 |
| | 2 ^{ème} trimestre | Accueil et Promotion | 02 000 526 0 | FJT Résidence MAHIEU - SOISSONS | 02 000 638 3 |
| | 2 ^{ème} trimestre | Accueil et Promotion | 02 000 526 0 | FJT Voltaire - SAINT-QUENTIN | 02 000 639 1 |
| | 2 ^{ème} trimestre | Accueil et Promotion | 02 000 526 0 | FJT Bois du Charron - LAON | 02 000 885 0 |
| | 2 ^{ème} trimestre | Accueil et Promotion | 02 000 526 0 | FJT Le rivage - CHÂTEAU-THIERRY | 02 001 016 1 |
| | 4 ^{ème} trimestre | Accueil et Promotion | 02 000 526 0 | CADA Bois du Charron - LAON | 02 000 623 5 |
| | 4 ^{ème} trimestre | COALLIA | 75 082 584 6 | CADA SOISSONS | 02 000 848 8 |
| | 4 ^{ème} trimestre | Fondation Diaconesses de Reuilly | 78 002 071 5 | CADA Fondation Diaconesses de Reuilly | 02 001 674 7 |
| 2026 | 1 ^{er} trimestre | COALLIA | 75 082 584 6 | CHRS SOISSONS | 02 001 480 9 |

Sous-préfecture de Château-Thierry

02-2022-11-30-00001

Arrêté n°2022-166 portant modification des
membres des commissions de contrôle chargées
de la régularité des listes électorales dans les
communes de l'arrondissement de
Château-Thierry

**Arrêté n°2022-166
portant modification des membres des commissions
de contrôle chargées de la régularité des listes
électorales dans les communes de l'arrondissement de
Château-Thierry**

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code électoral, notamment ses articles L 19, R.7 à R.11,

VU la circulaire ministérielle NOR INTA1830120 du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

VU l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2021 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Château-Thierry,

VU l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2022 donnant délégation de signature à Mme Fatou MANO Sous-Préfète de l'arrondissement de Château-Thierry,

VU la nomination de Mme Laëtitia BROUARD au poste d'adjoint au maire le 28 octobre 2022, et par conséquent fonction incompatible avec la fonction de membre de la commission,

VU le courriel du 23 novembre 2022 de M. le maire de Gandelu, proposant de nommer Mme Dominique VANIN, déléguée du conseil municipal en remplacement de Mme Laëtitia BROUARD,

SUR proposition de Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Château-Thierry,

- ARRETE -

ARTICLE 1^{er}: La liste des conseillers municipaux, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, est modifiée ainsi qu'il suit jusqu'au 8 janvier 2024 :

GANDELU

Mme Dominique VANIN, titulaire

./.

ARTICLE 2 : La Sous-Préfète de Château-Thierry et le Maire de la commune de Gandelu, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Laon.

Château-Thierry, le 30 Novembre 2022
Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète,



Fatou MANO